

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT de l'Unité Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation

Cette chartre de fonctionnement interne s'applique à toutes personnes fréquentant l'unité de soins UPAO.
Elle décrit les règles de vie et obligations nécessaires au bon fonctionnement de l'unité.

01-DROITS :

Toute personne a droit au respect des principes généraux du droit français : non-discrimination, respect de la personne, de sa liberté individuelle, de sa vie privée et de son autonomie.

Les droits essentiels sont énoncés dans les principes généraux de la charte du patient hospitalisé. Cette chartre est affichée dans votre unité de soins.

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQ) veille au respect des droits des usagers Elle permet de faciliter leurs démarches, notamment en cas de réclamation. L'information relative à cette commission est affichée dans votre unité de soins.

Vous trouverez toutes les informations sur cette commission ainsi que des renseignements utiles sur vos droits et modalités de séjour dans le livret d'accueil qui vous a été remis à votre entrée. Le personnel reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

02-RESPECT DES PERSONNES ET DES LIEUX :

Le non-respect des autres personnes en soins, des soignants et du matériel engagera votre responsabilité individuelle.

03-DEVOIRS :

Le contrat de soins individualisé que vous avez élaboré avec l'équipe soignante et le médecin précise l'organisation de vos soins et de votre séjour. Vous vous engagez à le respecter.

Cet engagement réciproque et les décisions médicales prises dans votre intérêt peuvent modifier certaines règles communes.

04-VOTRE DOSSIER DE SOINS :

Il sera constitué lors de votre entrée et vous suivra durant votre séjour.

A votre sortie, sauf opposition de votre part, un courrier médical sera envoyé à votre médecin traitant et à tout autre médecin de votre choix.

L'établissement dispose d'un système d'information intégré. Toutes les informations vous concernant sont destinées à l'équipe soignante et demeurent soumises au secret professionnel. Les données administratives seront envoyées au service de facturation de l'établissement.

Vous pouvez demander à consulter votre dossier de soins en effectuant une demande écrite au directeur de l'établissement. Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de votre dossier.

05-LA SECURITE :

Nous vous demandons de respecter les règles de sécurité incendie qui sont affichées dans les couloirs de l'unité et de respecter les consignes qui vous seront données par le personnel.

La vérification de votre identité est indispensable pour la sécurité des soins, aussi nous vous proposerons un bracelet personnalisé dès votre arrivée.

06-VOS EFFETS PERSONNELS :

Un inventaire de vos effets personnels sera réalisé avec votre collaboration lors de votre admission. Il sera actualisé tout au long de votre séjour. Il vous sera demandé de le signer.

Vous disposez d'une armoire personnelle dans votre chambre. Néanmoins, il est vivement recommandé d'éviter d'être en possession d'objets de valeurs. L'accès à cette armoire et aux biens qui y sont rangés demeure sous votre responsabilité. Vous gardez un libre accès à cette armoire, sauf décision médicale.

Nous vous proposons de déposer votre argent et moyen de paiement dans un coffre en régie.

07-UTILISATION DES DISPOSITIFS DE COMMUNICATION :

La possession et l'utilisation de téléphones portables, tablettes et ordinateurs sont autorisés sauf décision médicale, et sous votre responsabilité.

Nous vous demanderons de ne pas les utiliser dans les lieux collectifs. Il est strictement interdit de prendre des photos et de faire des vidéos au sein même de l'unité de soins.

Les téléphones devront être éteints durant les entretiens, les activités et les repas.

En cas d'utilisation inadaptée de vos appareils, il vous sera demandé de les confier à l'équipe le temps de votre hospitalisation.

08-REGLES DE VIE :

Chambre :

Votre chambre reste ouverte, sauf décision médicale. Elle pourra être fermée à clef sur demande.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre votre chambre à disposition le temps nécessaire à l'intervention du personnel (entretien des locaux).

Il vous est demandé de ne pas entrer dans les chambres des autres patients, quand bien même ils vous y invitent : l'unité reste un lieu de soin où le respect de la confidentialité et de l'intimité demeurent des règles de vie obligatoires.

Pour des raisons d'hygiène, il est souhaitable de ne pas conserver de denrées périssables dans votre chambre.

Vous êtes invités à regagner votre chambre au plus tard à 23 heures.

Visite :

Horaires des visites :

- entre 17 et 19 heures en semaine.
- entre 15h et 18h le week-end et fériés.

Des exceptions individualisées peuvent se discuter avec l'équipe.

Ces visites ne doivent pas troubler le fonctionnement du service et ne peuvent pas durer plus de 2 heures.

Des entretiens familiaux sont encouragés, ils sont programmés indépendamment des horaires de visites.

Repas :

Ils se déroulent en salle à manger (sauf avis médical) :

Petit déjeuner :	8h à 9h
Déjeuner :	12h30
Collation possible entre :	16h15 à 16h45
Dîner :	19h15
Tisane :	22h

Prise en soins :

Les traitements seront administrés durant les repas (sauf indication particulière).

Tout au long de votre séjour, vous bénéficierez de soins individuels quotidiens, d'activités collectives (dont certaines sur prescription médicale).

Durant votre séjour vous pourrez être en lien avec une assistante sociale

09-RAPPEL DE LA LOI :

L'introduction, la consommation, le trafic de substances psychoactives interdites par la loi, la consommation de médicaments non prescrits par le médecin, ainsi que la consommation d'alcool, sont strictement interdits.

Il vous est demandé de remettre à l'équipe soignante les médicaments en votre possession, ils vous seront remis à votre sortie (sauf avis médical).

L'introduction, la possession ou l'usage d'objets dangereux ou d'armes soumises à réglementation par la Loi Française est strictement interdite.

L'introduction de toute arme (même autorisée par un permis de port d'arme délivré par une préfecture) est strictement interdite. Les armes et objets dangereux seront confiés à la direction de l'établissement.

Les objets considérés comme dangereux ne sont pas autorisés et seront conservés par l'équipe soignante de l'unité. Ils vous seront rendus à votre sortie ou remis à votre famille.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de confier vos briquets et allumettes à l'équipe. Un allume-cigare est à votre disposition dans la cour extérieure.

La possession et la consommation de tabac sont autorisées sauf décision médicale.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans votre chambre ou dans les espaces communs. Des aides au sevrage tabagique vous seront proposées.

L'espace extérieur est accessible aux fumeurs de 7h30 à 23h.

10-VOTRE SORTIE :

Votre sortie d'hospitalisation peut être conditionnée, sur indication médicale, à l'accompagnement d'un proche.

Lors de votre sortie, un questionnaire de satisfaction vous sera remis. Nous vous remercions de le remplir et de le remettre aux équipes, ou de l'adresser ultérieurement au CESAME : votre avis participe à l'amélioration

L'équipe soignante se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Tél : 02 41 80 75 05



CESAME
Centre de Soins Médico-Actifs